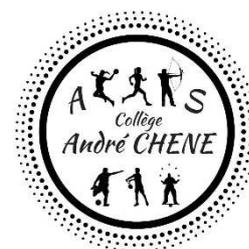
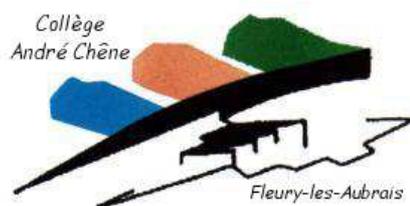


LA SECTION SPORTIVE HANDBALL DU COLLEGE ANDRE CHENE



1) Objectifs de la section sportive scolaire:

La section a pour objectif d'accompagner les jeunes filles dans leur triple projet :

➤ Projet sportif :

- Amener les jeunes filles à pratiquer dans les meilleures conditions leur discipline sportive favorite, le hand-ball.
- Amener toutes les joueuses au meilleur niveau possible, permettant à celles qui en ont les capacités et qui le souhaitent d'intégrer le pôle espoir d'Orléans.
- Compléter la préparation physique générale.

➤ Projet scolaire :

- Favoriser la réussite scolaire par un suivi individualisé.
- Favoriser le travail scolaire personnel et le repos en terminant l'activité choisie à 17h30 au plus tard.

➤ Projet citoyen :

- Valoriser l'engagement au sein d'une association (association sportive du collège) : formation à l'arbitrage, au coaching.
- Prendre des responsabilités au sein d'un groupe.
- Acquisition d'une culture « handball ».

Le projet vise à développer chez la jeune fille:

- Ses capacités physiques.
- Ses connaissances technico-tactiques.
- La maîtrise et la connaissance de soi.
- Le goût de l'effort et du dépassement de soi.
- Les qualités morales telles que loyauté, générosité, adhésion au groupe et à son projet.
- La prise de responsabilité, le sens civique et de l'engagement.
- Et susciter des vocations de sportives de jeunes arbitres et de dirigeantes.

2) Conditions d'admission à la section sportive féminine et calendrier

- Déposer ou envoyer par mail une demande d'inscription au secrétariat du collège **avant le 15 mai 2021**. Documents à joindre :
 - Dossier d'inscription
 - Bulletins ou bilans périodiques de l'année scolaire 2020/2021.
- **Après la réponse du collège fin mai concernant l'admission, pour les jeunes filles ne faisant pas partie du secteur scolaire du collège, faire une demande de dérogation et obtenir l'accord du DASEN (dossier à demander au collège de secteur)**

IMPORTANT : les demandes de dérogation sont étudiées en fonction des capacités d'accueil de l'établissement.

- Si admission sportive et scolaire et si la dérogation a été acceptée (pour les jeunes filles n'appartenant au secteur du collège), fournir un certificat médical complet (joint avec la réponse) à la rentrée de septembre.
 - Accepter le règlement de la section ci-dessous.
- 15 mai 2021: (au plus tard) déposer la demande d'inscription au secrétariat du collège.
 - Fin mai 2021 : réponse du collège (attention, si votre fille ne fait pas partie du secteur scolaire du collège, il faudra faire une demande de dérogation).
 - Vacances d'été : faire le certificat médical

3) Règlement de la section (avec signature de la charte) :

Chaque élève ayant intégré la section sportive handball du collège A.Chêne s'engage à :

I) DOMAINE SCOLAIRE :

- 1) Etre ponctuelle et assidue aux cours.
- 2) Avoir une attitude respectueuse vis-à-vis de ses camarades et des adultes du collège.
- 3) Faire son travail scolaire et apprendre régulièrement ses leçons.
- 4) Etre attentive et participer activement en cours (en respectant la prise de parole).
- 5) Avoir une attitude respectueuse du règlement intérieur permettant d'éviter au maximum les sanctions disciplinaires : heures de retenues, exclusion de cours...

II) DOMAINE SPORTIF :

- 6) Arriver à l'heure aux entraînements, être assidue.
- 7) Apporter sa tenue complète : chaussures d'intérieur, short, T-shirt, bouteille d'eau, affaires pour se changer.
- 8) Respecter l'entraîneur, le professeur d'EPS et ses coéquipières.
- 9) Avoir une attitude motivée : écouter les consignes et avoir un investissement maximal à travers les situations d'apprentissages.
- 10) Participer aux compétitions UNSS handball, aux formations jeune arbitre. (6 mercredis dans l'année environ).
- 11) A l'issue de la 6^e (année de découverte, initiation voire perfectionnement pour certaines), suite à un entretien avec les encadrants de la section, un choix devra être fait entre continuer la section **jusqu'en 3^e** et s'inscrire en club ou arrêter la section.

4) Fonctionnement de la section :

- Un partenariat a été mis en place entre la mairie de Fleury-les-Aubrais (aide financière, aide au niveau des déplacements, mise à disposition des installations sportives), le Fleury Loiret Handball (aide humaine, matérielle et financière) et le collège A.Chêne (mise à disposition d'un enseignant d'EPS et aménagement des emplois du temps des classes)
- Encadrement : les séances sont animées par Karim ALLALGA, entraîneur diplômé d'État. Chloé Duballet, professeur d'EPS au collège coordonne la section sportive.
- Créneaux et horaires :
 - 6^{ème} et 5^{ème}: lundi de 15h à 17h05 au gymnase Henri Millet
 - 4^{ème} et 3^{ème} : mardi de 16h à 17h20 et jeudi de 12h05 à 13h20 au gymnase Henri Millet.
- Les élèves sont incitées à s'inscrire à l'AS du collège afin de participer à toutes les compétitions UNSS (matchs de handball, formation arbitrage, jeune coach).

5) Suivi scolaire, sportif et médical :

- A chaque trimestre, un bulletin spécifique est remis aux familles. Il y a possibilité d'allègement d'entraînement en cas de difficultés scolaires ou médicales.
- Mise en place d'un accompagnement éducatif en cas de besoin.
- Lien entre les entraîneurs de clubs et sélectionneurs pour assurer un bon suivi sportif. Pour les 4^è/3^è filles, l'entraînement se fait au même endroit et en même temps que l'entraînement des jeunes filles du « pôle accession » handball.
- En cas de blessure : le déclarer tout de suite à son professeur ou son entraîneur afin d'envisager des soins rapidement. (possibilité de consulter le kiné du club) La présence aux entraînements est obligatoire (sauf en cas de RDV pour se soigner).
- Pour les 6^{ème} / 5^{ème} : sensibilisation lors d'un entraînement à l'alimentation d'un sportif.
- Pour toutes les nouvelles joueuses, une visite médicale au CHR d'Orléans est obligatoire.

6) Intégration de la section à l'association sportive du collège :

- Les élèves de la section sont incitées à prendre une licence à l'AS du collège afin de participer à toutes les compétitions : matchs de hand (6 mercredis après-midi pour les 2009/20210, au moins 1 pour les 2008/2007).
- Pour les licenciées du Fleury Loiret handball, déduire le prix de la licence de l'AS (20 euros) lors du paiement de la licence club.
- L'AS prend en charge les déplacements des mercredis.
- Formation à l'arbitrage et participation aux journées de formation (départementale pour les 5^è et académique pour les 4^è/3^è)
- Mise en ligne d'articles et photos sur le site internet du collège (par les élèves volontaires dans la mesure du possible)

7) Projets divers :

- Mise en place d'un tutorat, parrainage.
- Des places gratuites pour assister à certains matchs de ligue féminine de handball pourront être distribuées.
- Rencontre et pratique du handball avec quelques joueuses professionnelles du Fleury Loiret handball lors d'une séance pour les benjamines et minimes.

